

**Conseil économique et social**

Distr. générale
27 avril 1999
Français
Original: anglais

Session de fond de 1999

Genève, 5-30 juillet 1999

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Coopération régionale**Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale
en Afrique, 1998**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Situation économique des pays africains en 1998	2-14	2
III. Défis de la lutte contre la pauvreté en Afrique	15-29	3
IV. Performance et viabilité économiques des pays africains	30-36	5
V. Bilan des conditions de vie en 1998	37-42	6
VI. Performance et viabilité économiques	43-50	7
VII. Corrélation entre les indices	51	8
VIII. Quelques observations concernant les conséquences sur le plan de l'action	52-57	9

I. Introduction

1. Le présent rapport est une étude des résultats obtenus par la région de l'Afrique en 1998, vus sous l'angle de sa capacité de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015, conformément à l'un de ses objectifs de développement. Cet objectif fait suite à l'engagement que les gouvernements africains ont pris, après leur accession à l'indépendance, d'élever le niveau de vie de leurs populations. Plus récemment, ces gouvernements et leurs partenaires de développement ont unanimement reconnu qu'il fallait placer cet objectif au-dessus de tous les autres concernant le développement du continent. Ce même objectif a encore été rappelé lors de la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, tenue en octobre 1998.

II. Situation économique des pays africains en 1998

2. Pour la quatrième année consécutive, le produit intérieur brut (PIB) s'est accru plus rapidement que la population, marquant ainsi un net contraste avec les 15 années précédentes où le revenu par habitant n'avait cessé de décliner. Le taux de croissance de 3,3 % du PIB, contre 2,9 % en 1997, a été le chiffre le plus élevé enregistré dans toutes les régions.

3. C'est là un résultat dont l'Afrique peut se réjouir. Toutefois, il reste en deçà du niveau nécessaire pour avoir une portée significative sur la pauvreté. Si l'Afrique veut faire reculer la pauvreté de moitié dans les 15 prochaines années, elle doit parvenir et se maintenir à un taux de croissance moyen de 7 % par an. Tel est le principal défi que doivent relever les décideurs africains et leurs partenaires de développement.

4. La croissance enregistrée par les pays africains est d'autant plus remarquable que la tendance mondiale est à la baisse. La croissance de l'économie mondiale s'est ralentie, passant de 4 % en 1997 à 2 % en 1998. Le ralentissement provoqué en Asie par les crises monétaires de l'Asie de l'Est a eu une triple conséquence dans le monde entier. L'économie de marché des pays émergents ont marqué un recul du fait des politiques budgétaires et monétaires restrictives mises en oeuvre par les gouvernements pour remédier ou parer aux dégâts. Sur le plan mondial, la demande d'exportations a diminué et les cours des produits de base ont subi une pression à la baisse. S'ajoutant les uns aux autres, ces facteurs ont contribué à réduire la croissance du commerce mondial de 6 % en 1997 à 2 % en 1998.

5. L'utilisation de moyennes continentales dans le cas de l'Afrique peut donner lieu à de fausses interprétations, étant donné les différences importantes qui existent entre les populations et le PIB des sous-régions du nord, de l'ouest, du centre, de l'est et du sud de l'Afrique, et également à l'intérieur des sous-régions. Les cinq pays économiquement les plus importants du continent (Afrique du Sud, Nigéria, Algérie, Égypte et Maroc) représentent 37 % de la population et 59 % du PIB. Les 33 pays les moins avancés comptent pour 45 % de la population et seulement 17 % du PIB. Par ailleurs, les 11 pays exportateurs de pétrole (Algérie, Égypte, Jamahiriya arabe libyenne, Tunisie, Côte d'Ivoire, Nigéria, Cameroun, Gabon, Congo, Angola et Guinée équatoriale) interviennent pour 49 % dans le PIB et 36 % dans la population.

6. Les bons résultats économiques enregistrés par l'Afrique dans son ensemble en 1998 (3,3 % de croissance du PIB, contre 2,9 % en 1997) n'ont pas été répartis de façon égale dans tout le continent. Seules les sous-régions de l'Afrique du Nord et de l'Afrique centrale ont connu une croissance du PIB; les taux ont régressé en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe. En tant que groupe, les pays exportateurs de pétrole ont conservé leur élan (3,7 % de croissance en 1998 et 3,6 % l'année précédente), mais la croissance s'est ralentie de moitié au Gabon et en Angola tandis qu'elle s'est accélérée au Congo et en Algérie. Grâce en grande partie à la relance de l'agriculture et à cause du déclin des cours du pétrole, les pays non exportateurs de pétrole ont progressé à raison de 2,9 %, améliorant ainsi le taux de 2,3 % enregistré en 1997. Il est encourageant de constater que le taux de croissance du PIB des 33 pays les moins avancés est passé de 2,4 % en 1997 à 4,1 % en 1998. Pour les cinq pays les plus importants (voir par. 5 ci-dessus), le taux de croissance est passé de 2,2 % à 3,1 %. Seuls deux pays – les Comores et la République démocratique du Congo – ont eu des taux négatifs en 1998, contre quatre pays en 1997 (Comores, République démocratique du Congo, Congo et Maroc). Cependant, trois pays seulement (Botswana, Congo et Guinée équatoriale) ont réalisé en 1998 un taux de 7 % ou plus, qui correspond au taux moyen nécessaire pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015.

7. L'agriculture reste le secteur dominant en Afrique et sa relance, en 1998, a stimulé la croissance du PIB. Des conditions météorologiques favorables et des réformes, qui ont fait progresser l'apport et la distribution de moyens de production modernes ainsi que l'accès au crédit, ont contribué à améliorer les résultats. Toutefois, la suppression des subventions et la réduction des services publics de vulgarisation, décidées dans le cadre des réformes, ont pénalisé les petits producteurs. Le secteur a dû faire face, en plus, à la baisse du financement accordé par les bailleurs de fonds aux

projets de développement rural et à la compression des investissements dans les services sociaux ruraux. Cet état de choses a nui à l'efficacité des efforts entrepris par les pays africains en vue de l'autosuffisance alimentaire.

8. Le secteur industriel a enregistré, en 1998, un taux de croissance de 3,2 %, contre 3,8 % en 1997. Le déclin des investissements, entre autres, a provoqué une chute du taux de croissance du sous-secteur manufacturier, de 2,5 % en 1997 à 2 % en 1998, imputable également à un manque de compétitivité due en grande partie à la faiblesse de la productivité.

9. La récession des pays émergents a provoqué par contrecoup une dépression des cours des produits de base en Afrique. Tous les produits d'exportation africains ont été touchés, le pétrole subissant la plus forte baisse. Toutefois, celle-ci a été bénéfique pour les pays africains importateurs de pétrole.

10. La balance des paiements a été mise à rude épreuve en 1998 et les recettes d'exportation ont reculé de 17 %. Pour la première fois au cours des années 90, le solde de la balance commerciale a été négatif, creusant dans le compte des opérations courantes un déficit record de 16 milliards de dollars. Le déficit chronique du secteur des services, entretenu par les paiements au titre de la dette extérieure et les coûts du transport et des services financiers, a continué de mettre à mal la balance des opérations courantes et d'absorber une part disproportionnée des recettes en devises provenant des exportations.

11. Les ressources reçues par l'Afrique sont passées de 4,5 milliards de dollars en 1997 à 3 milliards en 1998, par suite de la baisse des apports du secteur privé et des crédits bilatéraux. S'agissant des pays de l'Afrique subsaharienne, les transferts nets ont chuté de presque 40 %. Le rapport de l'encours de la dette au PIB a légèrement augmenté et celui de l'encours de la dette aux exportations est monté en flèche en raison du déclin des exportations. Le service de la dette a atteint 35 milliards de dollars, soit 31 % de la valeur des exportations de biens et de services. Les initiatives actuelles de réduction de l'endettement n'ont pas beaucoup allégé le fardeau de la dette. Sur les 41 pays pouvant y avoir droit, un seul a bénéficié de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Ce pays, l'Ouganda, a obtenu une réduction de 20 % de sa dette. Quatre autres pays seulement (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Mozambique) devraient bénéficier d'une réduction effective de leur dette dans les trois prochaines années.

12. La part des investissements dans le PIB est passée de 21 % en 1997 à 23 % en 1998, à la suite essentiellement d'une augmentation d'un point de pourcentage de l'épargne

intérieure. Une hausse des revenus et une baisse de la consommation, surtout dans le secteur public, ont été les principaux facteurs à l'origine de cette progression de l'épargne intérieure.

13. L'inflation a diminué, passant de 15 % en 1997 à 12 % en 1998. La croissance de la production agricole et la chute des cours des importations ont permis de contenir la hausse des prix à la consommation. Le recul du commerce extérieur, en réduisant les recettes provenant des droits sur le commerce international, a creusé le déficit public.

14. Les perspectives à moyen terme sont un peu plus souriantes après quatre années de croissance du PIB. Il reste que les deux facteurs décisifs de la croissance future sont les conditions météorologiques et l'environnement économique extérieur, et qu'il s'agit dans les deux cas de facteurs externes. Il est peu probable que le temps soit clément tous les ans, bien que tel ait été le cas au cours des quatre dernières années. Et l'économie mondiale ne semble guère devoir s'améliorer à moyen terme.

III. Défis de la lutte contre la pauvreté en Afrique

15. Jusqu'à ces derniers temps, les données permettant de mesurer l'étendue et le degré de la pauvreté en Afrique étaient insuffisantes pour la plupart des pays. Les éléments nécessaires provenaient d'enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages, dont la réalisation était laborieuse et coûteuse. Heureusement, on dispose maintenant, concernant certains pays, de données suffisantes pour pouvoir faire ces calculs. Celles qui sont utilisées dans le présent rapport se rapportent à des pays qui représentent 60 % de la population africaine totale et qui sont intervenus à hauteur de 76 % dans le PIB du continent en 1998.

16. Pour mesurer le niveau de vie, on retient habituellement le revenu par habitant dans les pays développés et les dépenses de consommation par habitant (y compris celle de la production en compte propre) dans les pays en développement. On calcule le seuil de pauvreté et on en déduit le rapport du nombre de pauvres à la population totale (ratio des effectifs). On peut également aborder le problème en combinant des indicateurs du bien-être, tels que le revenu par habitant, l'espérance de vie, la mortalité infantile et le taux de scolarisation au niveau primaire.

17. En Afrique, l'analyse de la répartition du revenu fait apparaître des inégalités relativement importantes. De toutes les régions du monde, l'Afrique est au deuxième rang pour ce qui est des déséquilibres dans la répartition du revenu,

après l'Amérique latine. Le coefficient de Gini pour l'ensemble du continent est de 44,4 %. Les valeurs les plus fortes de l'inégalité sont enregistrées en Afrique du Sud, au Kenya et au Zimbabwe. On trouve les valeurs les plus faibles en Égypte, au Ghana et en Algérie. Ce tableau caractérisé par des inégalités assez marquées est confirmé par la répartition des dépenses totales par quintile.

18. Bien que 44 % de la population africaine vivent en dessous du seuil de pauvreté établi pour la région à 39 dollars par personne et par mois, le degré et l'incidence de la pauvreté varient d'une sous-région à l'autre et à l'intérieur des sous-régions. Dans la sous-région de l'Afrique du Nord, 22 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté, établi à 54 dollars par mois, tandis qu'en Afrique subsaharienne, 51 % sont en dessous du seuil de 34 dollars par mois. Les pauvres sont nettement plus nombreux dans les zones rurales. Le revenu moyen par personne et par mois des pauvres des zones rurales n'est que de 14 dollars, alors qu'il est de 27 dollars pour les pauvres des zones urbaines.

19. Pour que la pauvreté en Afrique soit réduite de moitié d'ici à 2015, il faudrait que le pourcentage de la population vivant dans la pauvreté baisse de 4 % par an. Le changement peut venir de deux côtés : de la croissance des dépenses moyennes de consommation (après les ajustements voulus aux fins de la modification du seuil de pauvreté), et d'une modification de la répartition du revenu (c'est-à-dire d'une correction des inégalités). Pour l'ensemble de l'Afrique, la croissance du PIB devrait se situer à 7 % pour que cette baisse annuelle de la proportion de pauvres ait lieu. Il faudrait une croissance du PIB de 5 à 6 % par an en Afrique du Nord et en Afrique australe, de 6 à 7 % en Afrique centrale et de 7 à 8 % en Afrique de l'Ouest et de l'Est.

20. Au niveau du continent, il faudrait que la part des investissements dans le PIB augmente de 7 % par an, cette croissance étant financée en partie par l'épargne intérieure et pour le reste par des apports extérieurs. Le taux actuel de l'épargne intérieure est d'environ 15 %. Il faudrait y ajouter 18 %, financés par des sources extérieures. L'aide publique au développement (APD) du continent représente environ 9 %, ce qui laisse un déficit de financement d'environ 9 %.

21. Les moyennes établies au niveau du continent cachent des différences considérables entre les sous-régions. L'Afrique du Nord n'aurait besoin que de ressources extérieures représentant 5 % de son PIB pour parvenir au taux de croissance du PIB requis pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. L'APD en faveur de la sous-région avoisine en moyenne 3 % du PIB, ce qui laisse un déficit de financement d'environ 2 %. C'est en Afrique centrale qu'il sera le plus difficile de financer les investissements requis pour élever le

taux de croissance du PIB au niveau recherché, le déficit de financement y avoisinant 27 %.

22. Les apports de fonds extérieurs reçus ces derniers temps sont loin d'atteindre le niveau nécessaire pour permettre à l'Afrique de réaliser son objectif. Elle doit résoudre la question essentielle de l'accroissement des taux d'épargne intérieure, mais ce serait irréaliste d'espérer qu'elle y parvienne rapidement étant donné les niveaux du revenu. Compte tenu de ces réalités, quels sont les domaines où les gouvernements peuvent agir en vue du développement de l'Afrique? Bien évidemment, à l'ère de la mondialisation, les conditions de l'économie internationale ont des conséquences pour l'Afrique. Les décideurs africains n'ont aucune prise sur les cours des produits de base et ne peuvent avoir, s'ils gèrent leur économie intérieure de façon exemplaire, qu'une influence indirecte sur les apports au titre de l'APD et les solutions apportées au surendettement. Pour l'APD et les problèmes de la dette, l'Afrique a besoin de l'assistance de ses partenaires de développement.

23. Les domaines de décision qui relèvent directement des responsables africains ont trait à l'épargne intérieure, aux apports extérieurs autres que l'APD sous sa forme habituelle – tels que les investissements étrangers directs – et aux causes de la fuite des capitaux. La stabilité sur le plan macroéconomique stimulera l'épargne en créant des conditions économiques permettant aux acteurs du secteur privé d'établir des prévisions à long terme avec suffisamment de confiance. De plus, un comportement réfléchi de la part du gouvernement et de la discipline sur le plan budgétaire devraient favoriser la croissance de l'épargne intérieure.

24. La libéralisation du secteur financier devrait théoriquement se traduire par une croissance de l'épargne intérieure, sous l'effet de l'accroissement des taux d'intérêt réels sur l'épargne. Toutefois, la plupart des études fondées sur les faits portent à croire que les taux d'intérêt n'ont aucune incidence sur l'épargne brute, ou à peine. On s'est rendu compte qu'en Afrique, le facteur déterminant le plus important de l'épargne était le niveau du revenu réel. Les gens très pauvres n'ont qu'une épargne faible ou nulle et le revenu doit dépasser le minimum vital avant qu'un apport supplémentaire entraîne un accroissement de l'épargne. Par exemple, il faudrait à l'Afrique subsaharienne 18 ans d'une croissance du PIB à 5,3 % avant qu'elle atteigne le seuil de revenu au-delà duquel un accroissement du revenu se traduirait par un accroissement du taux d'épargne. Une recherche plus approfondie serait nécessaire pour mieux comprendre les facteurs qui déterminent les taux d'épargne dans les pays d'Afrique subsaharienne. Ce que l'on sait actuellement de la relation entre les taux d'intérêt et l'épargne permet de dire que les gouvernements africains ont peu d'instruments pour faire

progresser l'épargne, à moyen terme et aussi longtemps que le revenu restera faible.

25. L'Afrique enregistre des fuites massives des capitaux, totalisant quelque 22 milliards de dollars entre 1982 et 1991. À la fin de 1991, le pourcentage représenté par les capitaux fuyants par rapport à la dette était estimé à plus de 40 % dans un échantillon de 18 pays pour lesquels on disposait de données. Dans quatre pays, le chiffre dépassait 60 % (Nigéria : 94,5 %; Rwanda : 94,3 %; Kenya : 74,4 %; Soudan : 60,5 %).

26. On pense que plusieurs hauts responsables africains anciens et actuels ont des comptes en devises énormes à l'extérieur du continent, fruits, dans la plupart des cas, de la maximisation de la rente et de la corruption. D'où qu'elles viennent et où qu'elles se trouvent, ces ressources devraient être investies en Afrique. La question qui se pose et à laquelle il est difficile de répondre est celle-ci: que peuvent faire les gouvernements africains pour obtenir le rapatriement de ces fonds et comment peut-on convaincre les pays où ces comptes sont détenus de faciliter leur rapatriement?

27. Les investissements étrangers directs sont indispensables en tant qu'apport de ressources non génératrices d'endettement. L'expérience montre toutefois que la part des investissements étrangers directs en Afrique est très faible et va essentiellement aux pays riches en minéraux. L'investissement étranger direct en Afrique semble pris dans un cercle vicieux : il exige un environnement économique favorable et un taux de croissance élevé et soutenu, tout en étant un facteur indispensable.

28. La pénurie de ressources humaines – aggravée par l'émigration d'Africains qualifiés – et les déficiences de l'infrastructure matérielle du continent découragent les investissements étrangers directs. Il faudrait pourtant un investissement massif pour constituer une main-d'oeuvre qualifiée et développer les secteurs des transports, des communications et de l'énergie ainsi que les infrastructures correspondantes. Les ressources intérieures fournies par le secteur privé ne suffisent pas à cette tâche. Des investissements étrangers directs pourraient y aider. Cependant, compte tenu du volume des investissements nécessaires et des faibles taux d'épargne intérieure, il conviendrait peut-être de mettre en place des mécanismes ciblés et des dispositions particulières propres à attirer les investissements étrangers directs vers ces domaines d'activité. Il faut aussi concevoir des stratégies destinées à accroître la productivité et à assurer une utilisation judicieuse des ressources intérieures et étrangères que les gouvernements seront parvenus à mobiliser en vue de favoriser les investissements et la croissance. Les pays d'Afrique devront approfondir et amplifier leurs réformes tout

en veillant à ce que celles-ci encouragent les investissements au lieu d'y faire obstacle. Il importe de noter que les incitations et les décisions en matière d'investissement peuvent être entravées par des taux d'intérêt réels qui restent élevés par suite de la libéralisation financière, sans un développement institutionnel qui permette d'encourager la concurrence, et par des taux de change qui ne reflètent pas le manque réel de devises ou qui subissent de violentes fluctuations. De même, la libéralisation des échanges, qui favorise par trop les concurrents étrangers, n'a pas été propre à accroître les investissements intérieurs dans le passé.

29. En outre, l'instabilité politique et civile, la faiblesse des capacités institutionnelles et l'incurie n'ont guère contribué à favoriser l'investissement. Ces conditions ont eu des effets extrêmement négatifs sur la mobilisation et l'utilisation des ressources en Afrique, aggravant notamment la fuite des capitaux. Aussi importe-t-il d'y remédier d'urgence.

IV. Performance et viabilité économiques des pays africains

30. En 1998, l'Afrique a enregistré pour la quatrième année consécutive un taux de croissance positif du PIB en dépit de la crise financière et monétaire qui a sévi à l'échelle mondiale. Mais on ne saurait toutefois en conclure que l'économie globale de l'Afrique s'est désormais engagée sur la voie d'une croissance autonome et durable propre à réduire la pauvreté. Pour cela, il faudrait que la conjoncture mondiale et les secousses extérieures aient pris pour longtemps un tour favorable et que les fondements intérieurs d'un développement durable aient été mis en place. Malheureusement, la conjoncture mondiale et les facteurs extérieurs n'évoluent pas en faveur de l'Afrique. L'APD stagne ou diminue, peu de progrès ont été faits pour ce qui est de réduire le fardeau de la dette, les tendances protectionnistes continuent de se manifester sur les principaux marchés de l'Afrique et les conditions climatiques aléatoires persistent.

31. Selon la théorie en vigueur, les principes essentiels de la croissance économique consistent en un groupe bien défini de variables et de facteurs. La stabilité macroéconomique est l'une des conditions indispensables pour pouvoir réduire le coût de transaction, accroître le rendement des investissements, réduire les risques des investisseurs, mettre en valeur le capital humain, améliorer la compétitivité sur le marché international et remédier aux problèmes de la pauvreté et de l'inégalité. Pour savoir si l'Afrique dispose de la masse critique qui lui permette de s'engager sur la voie d'une croissance durable propre à réduire la pauvreté, il faudrait faire appel à des critères d'évaluation multiples. Malheureu-

sement, on ne dispose pas des indices composites nécessaires à cette fin.

32. Une évaluation fiable doit s'appuyer sur un cadre suffisamment vaste et cohérent qui rende compte des capacités et des aspirations actuelles et futures de la population africaine ainsi que des fonctions et des difficultés de ses gouvernements. On s'accorde à reconnaître que le rôle économique global de l'État consiste à améliorer durablement les conditions de vie de la population, ce qui englobe les facteurs de croissance et de stabilité économiques. Le bien-être de la population est un critère essentiel du développement économique. D'une manière générale, on estime que les politiques et les résultats économiques sont bons si leurs effets sur les conditions de vie de la population sont à la fois positifs et durables. Plus précisément, un cadre d'évaluation doit être axé sur les trois facteurs suivants : l'impact des politiques et des résultats économiques sur le bien-être de la population, la compatibilité des politiques avec les fonctions économiques que l'État doit et peut remplir et le caractère durable de ces politiques et résultats.

33. Le bien-être de la population peut être défini et évalué de deux manières. On peut retenir, premièrement, les *éléments constitutifs* du bien-être, tels que l'état nutritionnel, le niveau d'instruction et l'espérance de vie, ou, deuxièmement, des *facteurs déterminants*, tels que le montant du revenu et l'accès aux services d'éducation et de santé. En pratique, il faut associer ces deux séries de critères.

34. Quatre éléments servent à mesurer la qualité de la vie : le montant du revenu, l'état de santé, le niveau d'instruction et les libertés politiques et civiles. Le développement économique peut donc être perçu comme un accroissement continu du revenu réel, une amélioration de l'état de santé et du niveau d'instruction et un accroissement des libertés conférées à la population.

35. En Afrique, l'objectif de l'amélioration des conditions de vie, qui coïncide avec le principal objectif du développement, se résume à l'élimination de la pauvreté, qui comporte deux aspects : la pauvreté matérielle (mesurée selon le montant du revenu) et la pauvreté humaine (mesurée en termes de santé, d'éducation et de libertés).

36. Il est unanimement admis que l'État peut et doit promouvoir le développement économique et, par ce moyen, le bien-être de la population. Dans une économie de marché, les fonctions économiques essentielles de l'État consistent à maintenir l'ordre public, à assurer la stabilité macroéconomique et un climat microéconomique qui se prête à des mesures d'incitation, à investir dans les services sociaux de base (santé et éducation) et l'infrastructure (transports et communications), et à protéger les personnes vulnérables et

l'environnement. Dans la mesure où ces fonctions permettent d'ouvrir l'espace économique à des activités rentables et à la croissance, de donner aux citoyens les moyens de faire des choix, de protéger l'environnement pour les générations futures et d'aider les plus faibles et les plus vulnérables à vivre une vie digne de ce nom, elles ont un effet positif sur le bien-être de la population.

V. Bilan des conditions de vie en 1998

37. Les conditions de vie des Africains sont évaluées en termes de revenu, de santé, d'éducation et de libertés – les quatre facteurs cités plus haut. Pour les trois premiers, le revenu par habitant, l'espérance de vie à la naissance, la mortalité infantile et le taux d'alphabétisation des adultes sont les variables de remplacement qui sont mesurées et comparées selon le classement de Borda. Il s'agit d'indices ordinaux qui s'appuient sur les points correspondant au rang attribué à chaque pays pour chacune des variables de l'indice de bien-être (la même importance étant ainsi accordée à chacune de ces variables). La somme des classements obtenus par chaque pays en termes de PIB réel par habitant, d'espérance de vie à la naissance, de mortalité infantile et d'analphabétisme chez les adultes donne le classement de Borda. Le pays le mieux classé est celui qui obtient les meilleurs résultats dans ces différents domaines, le moins bien classé est celui qui a le moins de points. Les résultats permettent de classer par indice les 46 pays pour lesquels on dispose des données requises, puis d'établir une corrélation entre les différents classements. L'attention se porte principalement sur les 10 pays les mieux classés et les 10 pays les moins bien classés.

38. Les pays qui obtiennent les moins bons résultats selon le classement de Borda par ordre croissant : Sierra Leone, Mali, Burundi, Mozambique, Malawi, Éthiopie, Niger, Tchad, Gambie, Guinée-Bissau, Burkina Faso et Ouganda)¹ représentent toutes les sous-régions du continent, à l'exception de l'Afrique du Nord. Il s'agit principalement de pays tropicaux relativement pauvres en ressources naturelles, de grande comme de petite superficie. Huit d'entre eux sont des pays sans littoral (Malawi, Mali, Niger, Ouganda, Éthiopie, Burundi, Burkina Faso et Tchad), encore que l'importance de ce facteur soit incertaine, des pays sans littoral ayant obtenu de bons résultats (c'est le cas notamment du Botswana et du Zimbabwe). La plupart ont connu récemment une situation d'instabilité politique. Bien que le rapport exact entre l'existence de conflits et le faible niveau de bien-être de la population ne soit pas quantifiable, la déperdition et la destruction des ressources jouent sans doute ici un rôle.

39. Les pays qui obtiennent les meilleurs résultats (par ordre croissant : Égypte, Gabon, Maroc, Cameroun, Botswana, Swaziland, Algérie, Cap-Vert, Tunisie, Jamahiriya arabe libyenne, Afrique du Sud, Maurice et Seychelles)¹ se situent principalement dans les sous-régions de l'Afrique du Nord et de l'Afrique australe. Deux d'entre eux – le Botswana et le Swaziland – sont des pays sans littoral. La densité de population dans ces différents pays n'est pas particulièrement élevée. Huit d'entre eux connaissent depuis longtemps une situation de stabilité politique (tous, à l'exception de l'Afrique du Sud et de l'Algérie).

40. Le rapport étroit qui existe entre revenu et bien-être est confirmé par les classements pour les deux indices correspondants. Huit des 10 pays ayant obtenu les meilleurs résultats en matière de revenu par habitant font partie des 10 premiers au classement de Borda (les deux exceptions étant le Cameroun et le Swaziland, remplacés pour cet indice par le Gabon et la Namibie). Cinq pays (Mozambique, Éthiopie, Sierra Leone, Burundi et Malawi) se retrouvent parmi les 10 derniers dans les deux classements. Cette corrélation donne à penser que les ressortissants de pays dont le revenu par habitant est élevé ont davantage de chances de jouir de meilleures conditions de vie, et que les politiques visant principalement à accroître les revenus peuvent contribuer à améliorer les conditions de vie globales de la population.

41. Pour ce qui est de la relation entre bien-être et compétitivité, il suffit de comparer les classements de Borda à l'indice de compétitivité pour l'Afrique (ICA), établi par le Forum économique mondial et le Harvard Institute for International Development. L'ICA consiste en une moyenne pondérée de six sous-indices : ouverture sur le commerce international, importance et rôle du secteur public, finances, infrastructures, emploi et institutions. La corrélation statistique entre l'ICA et les classements de Borda confirme que prospérité et compétitivité vont de pair. Par conséquent, on peut s'attendre à ce que les politiques qui encouragent la compétitivité du pays contribuent à l'amélioration des conditions de vie de sa population.

42. On estime qu'un des principaux déterminants tant de l'investissement étranger direct que de la fuite des capitaux est le risque que les investisseurs associent à certains pays ou groupes de pays. On peut s'attendre à ce que le bien-être de la population soit lié à l'investissement par le biais du rapport investissement-croissance. Différentes organisations ont tenté d'évaluer les risques d'investissement et de publier des informations à ce sujet. L'un de ces classements est la notation du risque-pays pour les investisseurs institutionnels (IICRR), qui concerne 35 pays africains. Lorsqu'on compare la liste des 10 derniers pays du classement de Borda et de l'IICRR, on s'aperçoit que seuls deux pays (la Sierra Leone

et le Mali) figurent dans l'un et l'autre. Toutefois, les 10 pays classés en bas de liste dans l'IICRR obtiennent tous des résultats relativement faibles selon le classement de Borda. En revanche, les deux classements s'accordent sur 7 des 10 pays les mieux classés (Maurice, Botswana, Tunisie, Afrique du Sud, Égypte, Maroc et Seychelles). On constate que les pays les mieux classés dans l'IICRR sont aussi ceux qui enregistrent les meilleurs résultats sur le plan du bien-être de la population.

VI. Performance et viabilité économiques

43. Un des aspects essentiels de la performance économique et de l'évaluation des politiques concerne la viabilité, ce qui explique pourquoi certains pays d'Afrique qualifiés de «performants» à un moment donné ne le sont plus par la suite. La viabilité suppose les trois éléments suivants : la concordance entre les résultats observés à court terme et les objectifs fixés à long terme, la possibilité durable de reproduire les résultats (positifs) observés, et la mise en place des fondements d'un décollage dans la perspective d'une accélération régulière. Les indices retenus par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) mettent l'accent sur des facteurs clefs de la viabilité économique : indicateurs macroéconomiques, diversification structurelle, fiabilité, coût de transaction/compétitivité et mise en valeur du capital humain. Par ailleurs, les résultats sont assujettis à des facteurs indépendants de la volonté des gouvernements tels que la conjoncture économique internationale, les ressources dont le pays a initialement été doté, les perturbations extérieures (termes de l'échange, flux financiers, climat), les préférences des donateurs et les conflits politiques et guerres civiles. Aussi les indices utilisés dans le présent rapport traitent-ils séparément les facteurs liés à l'action gouvernementale et les facteurs indépendants de la volonté des gouvernements. Les indicateurs seront encore affinés dans les prochains rapports.

44. Trois de ces indicateurs ont été récemment établis par la CEA : l'indice de tendance de la performance annuelle, l'indice de viabilité économique et l'indice d'orientation des politiques économiques.

45. L'indice de tendance de la performance annuelle (APTI) permet d'évaluer (pour l'exercice annuel uniquement) les progrès ou le recul constatés en matière de balance des opérations courantes, d'inflation et de revenu par habitant. Les résultats ainsi obtenus peuvent être présentés selon deux optiques : les résultats enregistrés au niveau national, et la part de la population ayant bénéficié de l'amélioration des résultats ou ayant subi les effets défavorables de leur recul.

Trente-deux des 50 pays africains sur lesquels on disposait de données avaient enregistré des progrès en 1998; seuls 17 pays avaient subi un recul. Cependant, seules les sous-régions de l'Afrique centrale et de l'Afrique du Nord avaient enregistré des progrès notables en 1998. En Afrique australe, les résultats étaient pour l'essentiel inchangés, tandis que l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest subissaient un recul (du fait, notamment, pour cette dernière sous-région) des résultats enregistrés par le Nigéria. Quatorze pays faisaient l'objet d'une notation négative, dont 5 des 11 pays exportateurs de pétrole (Gabon, Libye, Algérie, Angola et Nigéria).

46. Il importe de noter que 14 des pays ayant obtenu les plus faibles résultats ont récemment subi ou subissent actuellement une guerre civile ou un bouleversement social sous une forme ou sous une autre. Pour ce qui est de la part de la population touchée par ces progrès ou ce recul, l'APTI, utilisant une analyse par grappes, dresse un tableau mitigé. Pour la majorité de la population africaine, la situation économique ne s'est guère améliorée, du fait que la majorité de la population vit dans des pays qui obtiennent de mauvais résultats pour cet indice, en raison surtout d'une évolution négative du prix des matières premières. Cette analyse fait ressortir la vulnérabilité des pays africains face aux bouleversements extérieurs de nature économique ou autre.

47. En complément à l'APTI, axé sur les résultats à court terme, l'indice de viabilité économique (ESI) permet d'évaluer la capacité d'un pays de maintenir une croissance économique à long terme. L'ESI comprend actuellement 21 différents indicateurs portant sur cinq catégories : mise en valeur du capital humain, diversification structurelle, fiabilité, coût de transaction et aspects macroéconomiques de la viabilité. De nouveaux indicateurs lui seront adjoints dans les prochains rapports afin d'accroître l'utilité des informations qu'il permet de fournir.

48. Selon l'ESI, les cinq pays qui arrivent en tête sont la Guinée équatoriale, l'Afrique du Sud, le Botswana, Maurice et la Tunisie. Il est à noter que trois de ces pays (Afrique du Sud, Botswana et Maurice) sont riches en ressources naturelles. La Guinée équatoriale, qui a enregistré des résultats remarquables au cours de ces dernières années à la suite d'un boom pétrolier, doit encore approfondir et élargir ses paramètres de développement pour confirmer sa capacité de maintenir son taux de croissance. Des données complémentaires concernant la diversité structurelle et le coût des opérations en Guinée équatoriale et au Botswana permettraient de corroborer ces résultats.

49. Les pays qui se situent au bas de la liste selon l'ESI ont été ou sont en proie à des guerres civiles (Sierra Leone, Niger, Bénin, Ouganda, République centrafricaine et Rwan-

da). Au niveau sous-régional, l'Afrique australe et l'Afrique du Nord obtiennent de bien meilleurs résultats que l'Afrique centrale. L'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest sont en queue du classement. Plus des deux tiers des pays africains – qu'ils soient grands ou petits, riches ou pauvres en ressources naturelles, soumis à des politiques rationnelles ou non – représentant toutes les régions du continent, à l'exception du Maghreb, se classent parmi les pays à faible viabilité économique.

50. L'indice d'orientation des politiques économiques (EPSI) sert à apprécier le bien-fondé des politiques monétaires et budgétaires des gouvernements. Les indicateurs portent sur les budgets, la fiscalité, la croissance monétaire et les taux d'intérêt. Les informations étant incomplètes, seuls 33 pays ont été étudiés. Comme pour l'ESI, les pays sont notés de 1 à 10, par rapport à la moyenne des points obtenus par les trois pays les mieux classés. L'Éthiopie, l'Égypte, le Congo, les Seychelles et l'Afrique du Sud occupent les cinq premiers rangs dans ce classement. L'orientation des politiques économiques de l'ensemble de ces pays, à l'exception du Congo, est également relativement bien classé par la Banque mondiale. Aucun pays n'a atteint la note de sept correspondant à la pratique optimale. Les deux pays les mieux notés ont obtenu plus de cinq points (Seychelles et Afrique du Sud). Selon l'analyse par grappes, toutefois, près d'un tiers des pays se classent dans la catégorie des pays ayant obtenu de bons résultats, seuls quelques pays obtenant des résultats insuffisants. Cela laisse à penser que l'accent mis au cours des dernières années sur la réforme des politiques a permis de réaliser des progrès appréciables, bien qu'il reste encore du chemin à parcourir.

VII.

Corrélation entre les indices

51. L'analyse de corrélation sert à apprécier les rapports entre les indices de performance, de viabilité et d'orientation des politiques. La corrélation entre l'APTI et les autres variables est faible, ce qui laisserait à penser que les résultats économiques enregistrés par un pays africain durant une année donnée ne sont pas étroitement liés à la viabilité ou au bien-être. En revanche, la corrélation est forte entre l'ESI et la plupart des autres variables, ce qui laisse supposer que la viabilité est liée à l'amélioration des conditions de vie, à la réduction de la pauvreté et à un environnement plus propice aux investissements. La corrélation est forte également entre l'EPSI et les indices de viabilité, de bien-être, de compétitivité et de développement humain, ce qui semblerait indiquer

que l'amélioration des politiques peut entraîner des améliorations dans ces différents domaines.

VIII. Quelques observations concernant les conséquences sur le plan de l'action

52. L'application pilote des indices pour 1998 a été limitée à des variables quantifiables pour lesquelles des données ont pu être recueillies. Cette entreprise, pour modeste qu'elle soit, a néanmoins donné des résultats intéressants.

53. Sur les quatre pays (Botswana, Maurice, Afrique du Sud et Guinée équatoriale) qui obtiennent de bons résultats pour l'indice ESI, trois seulement – le Botswana, Maurice et l'Afrique du Sud – remplissent les conditions minimales nécessaires à une croissance et un développement soutenus. Ces pays obtiennent de bons résultats sur le plan de la mise en valeur du capital humain, la diversification de leur économie est satisfaisante et le coût de transaction relativement faible. La Guinée équatoriale obtient de bons résultats pour l'indice de viabilité en dépit de la non-diversification de son économie, grâce en particulier aux résultats acquis pour les indicateurs macroéconomiques de viabilité du fait des revenus du pétrole perçus depuis le début des années 90.

54. Il importe au plus haut point de souligner que les résultats économiques obtenus au cours d'une année donnée ne rendent pas compte de la vigueur et des capacités à long terme d'une économie. Cela est particulièrement vrai des pays africains, souvent sujets à des bouleversements extérieurs qui risquent, d'une année à l'autre, de compromettre les résultats obtenus. Il faut par conséquent que ces pays prennent des mesures efficaces pour prévoir et atténuer les effets des phénomènes naturels et écologiques négatifs en les comprenant mieux sur le plan scientifique et en les contrant par des mesures politiques, et en veillant à ce que la science et la technologie servent à résoudre les difficultés écologiques et naturelles liées aux ressources naturelles locales. L'Afrique doit aussi s'attaquer aux catastrophes naturelles et aux catastrophes causées par l'homme, en particulier au fléau des guerres civiles et des conflits armés ainsi qu'à la pandémie du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), qui ont empêché un développement durable.

55. La fréquence à laquelle les pays apparaissent sur la liste des pays ayant obtenu de bons résultats et en disparaissent ne manque pas de susciter des préoccupations. Les politiques sont certes un facteur important, mais ne suffisent nullement

à assurer le maintien du développement. La regrettable méconnaissance des variables de viabilité – facteurs macroéconomiques (épargne-investissements et exportations), capital humain, institutions, diversification structurelle, coût de transaction et compétitivité, équilibre écologique – est sans doute la cause principale de la fragilité des réalisations économiques de l'Afrique.

56. La plupart des pays africains qui se trouvent aujourd'hui au seuil de la reprise ont une très faible capacité de maintenir durablement la croissance et le développement. La principale erreur commise au cours des deux dernières décennies a été de mettre l'accent sur la stabilisation macroéconomique tout en omettant la question des capacités et les aspects structurel et institutionnel. Pour parvenir à cette stabilisation, il a fallu sacrifier les dépenses nécessaires à la mise en place des institutions et des infrastructures requises, et qui auraient permis d'investir dans la mise en valeur et la rétention du capital humain. Des politiques visant le double objectif de la stabilité macroéconomique et de la viabilité, soit n'ont pas été élaborées et adoptées, soit ne sont pas appliquées. Ces tâches s'imposent d'urgence.

57. L'analyse et l'établissement des indicateurs de performance, de viabilité et d'orientation des politiques mettent en lumière les nombreux défis auxquels les décideurs doivent faire face pour promouvoir le développement de l'Afrique – application et maintien de réformes macroéconomiques, mise en valeur du capital humain, diversification de l'économie, renforcement des institutions, compétitivité et capacité de l'économie à générer des ressources internes, etc. Ces défis exigent que les gouvernements africains prennent les mesures appropriées. Tandis que le présent rapport est axé sur les indicateurs clefs de performance et de viabilité économiques, qui ont été mis au point par la CEA, les prochains rapports, tout en affinant encore ces indicateurs, traiteront des grands choix à opérer en Afrique pour faire évoluer dans un sens favorable tel ou tel élément de l'indice de viabilité. L'objectif final est de contribuer à ce que les avis en matière d'orientations économiques portent essentiellement sur des questions structurelles à plus longue échéance, tout en répondant aux questions et mesures à plus brève échéance qui ont eu tendance à dominer le discours sur les politiques économiques.

Note

¹ La liste comprend plus de 10 pays, des pays ayant été classés *ex aequo*.

